



SAINT-HIPPOLYTE

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE (DDM)

Est, par le présent avis donné par le soussigné, directeur général de la susdite Municipalité, que le Conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte, à sa séance du 9 décembre 2025, statuera sur les demandes ci-dessous détaillées.

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
DDM 2023-0006 20-22, 390^e Avenue	Autoriser, pour le garage détaché existant, que celui-ci soit construit dans l'espace formé par le prolongement des plans de façade de la résidence.
DDM 2025-0045 100, rue des Tourterelles	Autoriser, pour l'habitation projetée, que sa façade ne soit pas orientée dans un axe variant de 0 à 30 degrés par rapport à la ligne avant du terrain, que celle-ci empiète de 3,5 m dans la marge avant de 5 m et qu'elle empiète de 3 m dans la marge latérale gauche de 5 m sur un terrain de plus de 1500 m ² de la zone H-214.

Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à ces demandes lors de cette séance du Conseil, en transmettant par écrit à la Municipalité ses observations sur lesdites demandes, et ce, avant le 5 décembre 2025, en indiquant clairement quelle demande fait l'objet d'observations, son nom et ses coordonnées, ainsi que le moyen privilégié pour communiquer avec elle (téléphone ou courriel).

Donné à Saint-Hippolyte, ce 19 novembre 2025.

Mathieu Meunier
Directeur général

/mp